RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-054

Nombre de conseillers en exercice 19

Présents 12

Votants 16

L'an deux mille vingt six,
le vingt-six octobre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : **20 octobre 2026**

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Messieurs Jean-Claude MARTINEZ et Marc SAUVAGEON, Adjoints ; Mesdames Geneviève COTTIN, Amandine FLAMAND, Adeline GUILBERT, Florence RICHARD, Audrey SUAU et Messieurs Alexandre BARBOSA, Pierre BRESSION, Patrick BURTIN, Jean CONSTANTIN, Conseillers Municipaux.
Excusés : Madame Hakima HENDOU, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Valérie BEGUELAL, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale ; Madame Aline CAO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Messieurs Philippe CHAMBARD et Jean-Pierre DE PAOLI, Conseillers Municipaux.
Absente : Madame Sophie BEGUELAL, Conseillère Municipale.

Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

****

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2026 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les recettes reçues et les dépenses prévues,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des comptes suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :

C/6419 – remboursement sur rémunérations	=	6.000,00 €
C/742 – dotation aux élus locaux	=	4.000,00 €
C/74718 – participation Etat	=	9.000,00 €
C/7588 – autres produits divers de gestion courante	=	4.000,00 €
TOTAL	=	**23.000,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT -DÉPENSES :

C/622 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires	=	+ 9.000,00 €
C/6470 – autres charges sociales	=	+ 13.000,00 €
C/65736221 – subv. fonctionnement budget annexe	=	+ 1.000,00 €
TOTAL	=	**+ 23.000,00 €**

Reçu en Préfecture le 29 OCT. 2026
Certifié exécutoire 29 OCT. 2026
Publié ou notifié le 29 OCT. 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 27 octobre 2026
Pour copie conforme, en mairie le 27 octobre 2026
Le Maire,
Jacques DOUSSOT